



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	11
Date de la convocation :	15 mai 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 20 MAI 2025
2025 / 21**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt du mois de mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme FILET Marie-Claude, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MOLARD Cindy.

Excusés : Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, M. BOUQUET Frédéric, M. DURAND Paul, Mme MERLE Fabienne, M. PACCOUD Christian, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du projet de réhabilitation énergétique de l'ensemble bâti « salle polyvalente – restaurant scolaire » et de l'extension du restaurant scolaire »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de sa politique de transition écologique et d'amélioration du service public des usagers du service périscolaire, la Commune de Grièges a souhaité engager une réflexion pour étudier la réhabilitation énergétique et l'extension de l'ensemble bâti « Salle Polyvalente – Restaurant Scolaire »,

Considérant que ce bâtiment nécessite des travaux d'embellissement et d'équipement pour son adaptation aux utilisations actuelles et à venir,

Considérant que le plan de financement prévisionnel évalue les dépenses de travaux et d'études préalables à :

- 2 750 000 € HT

Considérant qu'afin de garantir la bonne mise en œuvre de ce projet, la Commune souhaite solliciter l'appui de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat Région:

- 10% des dépenses éligibles, soit un montant de 275 000 € ;

Considérant que le projet de Halle Sportive est annulé et qu'il convient de reporter le montant de la subvention allouée par un avenant au Contrat Région,

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

27/05/2025 S L O ✓

ID : 001-210101796-20250521-202521-DE

Considérant que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel- réhabilitation énergétique de l'ensemble du bâtiment et extension du restaurant périscolaire	
TOTAL HT TRAVAUX	2 380 000 €
TOTAL HT MOE et études diverses	370 000 €
Total opération	2 750 000 €
FINANCEMENT	
MOE fond chêne - ACTEE 3	52 500 €
DSIL - estimation	238 000 €
Département -transition écologique	227 300 €
Département équipements structurants	113 602 €
Département équipements de proximité estimation	74 850 €
Région	275 000 €
Total subventions	981 252 €
Fonds propres	1 768 748 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE cette demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, telle que présentée ci-dessus, pour les montants susmentionnés ;

AUTORISE le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, tel que susmentionné dans les plans de financement ci-dessus exposés et à signer l'avenant au Contrat Région.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,
Annick GRÉMY